

Les familles recomposées et leurs espaces de vie



© Phovoir / laurif

Avec l'augmentation des divorces et des séparations, les familles recomposées, de plus en plus nombreuses, construisent des liens familiaux spécifiques. L'enquête «Biographies et entourage»⁽¹⁾ s'est penchée sur les cas de recombinaison familiale des Franciliens âgés de 50 à 70 ans. Quels parcours résidentiels ont-ils effectués après la rupture de leur couple ? Quelle incidence la garde des enfants a-t-elle sur le choix du logement, après la rupture et lors de la recombinaison ? Une nouvelle vie familiale signifie-t-elle un nouveau logement commun ?

Combien de familles recomposées ?

Dénombrer les familles recomposées s'avère un exercice difficile en raison de carences d'informations statistiques sur le sujet. Par ailleurs, ces configurations familiales étant à «géométrie variable», il est parfois délicat de considérer qu'une personne a recomposé une famille. Quant aux trajectoires conjugales, sur 2 830 individus enquêtés, 5 % n'ont jamais vécu en union, 74 % ont eu une union, 17 % deux et 4 % trois ou plus. En tenant compte des unions précédentes avec enfants de l'enquêté

ou de son conjoint et des enfants nés hors union, on obtient le chiffre de 628 familles recomposées, soit 22 % de l'ensemble des enquêtés. La population cible est constituée de personnes appartenant ou ayant appartenu à une famille recomposée au cours de leur vie. Dans cette étude, c'est le point de vue des parents qui est adopté. Par exemple, une femme divorcée seule et ayant deux enfants n'appartient pas à une famille recomposée, même si le père de ses enfants est en couple. Inversement, si l'on avait pris les enfants comme référence, ils auraient bien appartenu à une famille recomposée. 69 % des familles recomposées le sont toujours au moment de l'enquête.

Il existe plusieurs manières d'appartenir à une famille recomposée :

- l'enquêté, dont c'est la première union, forme un couple avec une personne qui a des enfants d'une union précédente. C'est alors le conjoint de l'enquêté qui recompose une famille, ce qui correspond à 29 % des recompositions familiales ;
- les deux nouveaux conjoints ont chacun des enfants d'une première union. Les deux recomposent donc une famille, soit 33 % des personnes interrogées.

Les différents types de familles recomposées

Familles recomposées (après un décès, une séparation, un divorce)	22 %
L'enquêté recompose une famille	38 %
Le conjoint de l'enquêté recompose une famille	29 %
Les deux recomposent une famille	33 %



(1) Les données sur les familles recomposées proviennent également d'une enquête qualitative réalisée dans le cadre du programme «habitat et vie urbaine» et soutenue par le Plan urbanisme construction architecture (PUCA).

Les familles recomposées et leurs espaces de vie

Les hommes recomposent un peu plus souvent une famille que les femmes. En outre, lorsqu'ils recomposent une famille avec une femme sans enfant d'une union précédente, la probabilité d'avoir un enfant de cette nouvelle union est plus importante que dans le cas inverse. En revanche, lorsque les deux conjoints ont chacun des enfants, cette union reste plus fréquemment inféconde.

Afin de comparer les différentes familles, elles ont été classées selon quatre critères :

- les familles recomposées au moment de l'enquête (15 % des cas) ;
- les ex-familles recomposées, c'est-à-dire qui ont appartenu à une famille recomposée au cours de leur trajectoire familiale ;
- les autres cas : célibataires, divorcés, veufs (19 % des cas).

Logement et rupture

Lors d'une rupture, le logement est un problème central, d'autant plus si le couple est propriétaire ou accédant à la propriété. Parmi les 459 personnes qui ont connu une recomposition familiale après une rupture, 33 % étaient propriétaires, 43 % locataires du privé et 9 % locataires HLM avant leur séparation. Après la séparation, elles sont moins fréquemment propriétaires (24 %) et se retrouvent plus couramment parmi les locataires, essentiellement dans le secteur privé (52 %) et, dans une moindre mesure, en HLM (10 %).

Quant à la question du logement au moment de la rupture, elle répond à plusieurs logiques : 71 % des 459 personnes ayant recomposé une

famille ont changé de logement au moment de leur séparation. Les locataires HLM déménagent moins souvent : 36 % d'entre eux gardent leur logement. Viennent ensuite les locataires privés (29 %), puis les propriétaires (25 %).

Parmi les hommes interrogés, très peu restent dans le logement principal dont le couple était le plus souvent locataire. Généralement, l'un des conjoints conserve le domicile, le plus souvent la femme. Cette moindre mobilité des femmes peut notamment s'expliquer par leur statut professionnel : elles sont plus fréquemment de professions intermédiaires et donc détentrices d'un logement de fonction (par exemple, dans l'enseignement). Or, d'après les résultats quantitatifs de l'enquête, avoir le statut d'occupant en titre freine la mobilité. Lorsqu'ils sont occupants en titre, 55 % des enquêtés déménagent, contre 80 % lorsque le couple détient ce titre et 96 % quand le conjoint seul le détient.

Il apparaît que le fait de rester dans son logement ne soit pas tant une affaire de genre (homme-femme) que de garde d'enfants. Ainsi, 27 % des enquêtés qui ont la garde des enfants ont conservé leur logement au moment de la séparation, contre 19 % pour ceux qui ne l'avaient pas. Cette pratique s'observe encore davantage chez les hommes. Les hommes déménagent ainsi moins fréquemment lorsqu'ils obtiennent la garde des enfants : 37 % d'entre eux restent dans le logement du couple, contre 24 % des femmes.

D'autres critères expliquent la mobilité et le statut résidentiel. Le temps passé dans le logement et dans le quar-

tier incite les femmes à ne pas déménager, notamment pour assurer à leurs enfants une certaine continuité dans les lieux. L'attachement au logement en tant que tel n'est pas prioritaire. Les femmes interrogées, comme leurs enfants, déclarent privilégier l'ancrage dans la vie de quartier : services et réseaux de sociabilité (de voisinage, scolaire, amical). Les mères désirent parfois «préserver» leurs enfants des changements autres que ceux liés au divorce et maintenir les relations d'amitié, d'entraide, plus particulièrement lors de la phase de monoparentalité. Les femmes interrogées ont ainsi parfois insisté sur les difficultés associées à leur situation de «mère seule», souvent surmontées grâce à leurs réseaux amical et familial.

Pourcentage d'enquêtés restés dans le logement suite à une rupture

Locataire HLM	22 %
Locataire privé	29 %
Propriétaire	25 %
Couple, occupant en titre	20 %
Conjoint, occupant en titre	4 %
Occupant en titre	45 %
Ayant la garde des enfants	27 %
N'ayant pas la garde des enfants	19 %
Homme ayant la garde des enfants	37 %
Femme ayant la garde des enfants	24 %

Le logement peut également faire l'objet d'enjeux lors d'un divorce. Cependant, les enquêtés expriment rarement des conflits, des oppositions majeures entre ex-conjoints. Ce thème n'est d'ailleurs pas abordé spontanément lors de l'entretien. Lorsqu'ils relatent leur séparation, ils indiquent leur départ ou celui de leur conjoint, sans aborder les éléments administratifs. Quelques enquêtés exposent leurs démarches judiciaires, leur rencontre avec un avocat. Mais, en général, le divorce et ses modalités ne sont pas détaillés.

Le choix du logement après la rupture

Si 90 % des femmes obtiennent la garde de leurs enfants, 35 % des hommes ont eu la garde d'au moins un enfant. Il semble somme toute logique de laisser à celui qui aura le plus souvent la charge des enfants un logement suffisamment vaste pour la famille. Lorsque le «bénéficiaire» du logement est choisi, il s'agit de vérifier si ce dernier y demeure et d'observer où s'installe celui qui a «migré».

La séparation conduit parfois à une situation transitoire : ils sont près de 15 %, après la séparation, à être hébergés par la famille ou logés à l'hôtel, en institution ou en foyer double. Cela concerne surtout les hommes, qui ont plus de difficultés à se «fixer» immédiatement. La séparation entraîne également un changement de type de logement. Par exemple, après la rupture, les enquêtés vivent moins souvent en maison individuelle (20 % contre 29 % avant la séparation). Ils se dirigent vers des logements plus petits, surtout les hommes, ce qui s'explique par la garde des enfants, généralement attribuée aux mères. En effet, pour les hommes qui n'obtiennent pas la garde, la période qui suit la rupture est vécue comme l'une des plus difficiles, tout au moins des plus déstabilisantes, décrite parfois comme une «période de galère». Ils connaissent des situations transitoires, souvent consécutives à un départ précipité du domicile conjugal, en faisant l'expérience de logements précaires. De fait, après la rupture, le premier logement est généralement considéré comme inconfortable, trop petit et surtout temporaire. Il répond souvent à une situation d'urgence. Bientôt, les hommes stabilisent leur situation :

soit parce qu'ils emménagent dans un appartement plus confortable pour y accueillir leurs enfants, soit parce qu'ils fondent un nouveau couple. Ils refont plus fréquemment, mais aussi plus rapidement leur vie que les femmes. Pour eux, les critères de localisation sont parfois liés aux transports : afin de faciliter les navettes travail/domicile ainsi que les déplacements de leurs enfants.

Le logement et la recomposition familiale

En matière de trajectoire résidentielle, les familles recomposées se différencient des couples mariés avec enfants par une mobilité accrue : en moyenne, les couples mariés pour la première fois ont habité dans 7,6 logements. Ce chiffre atteint 8,9 pour les familles recomposées au moment de l'enquête et 8,5 pour celles qui ont connu une recomposition familiale dans leur parcours familial. Ainsi, 45 % des couples mariés pour la première fois ont habité entre 7 et 15 logements au cours de leur trajectoire, contre 64 % des familles recomposées et 70 % des ex-familles recomposées. En outre, les familles recomposées ou ayant recomposé habitent plus souvent à Paris et dans la petite couronne que les couples mariés – 62 % contre 50 % –, ce qui explique certainement en partie que 50 % des couples mariés habitent une maison individuelle contre seulement 34 % des familles recomposées et 18 % des ex-familles recomposées.

Comme la rupture conjugale, la vie en famille recomposée a des incidences sur le logement. 46 % des personnes interrogées restent dans leur logement au moment de la recomposition fami-

liale. Plus de la moitié des enquêtés qui ont recomposé une famille ont, semble-t-il, une logique «d'agrégation». En effet, parmi les 54 % qui ont déménagé, bon nombre se sont installés chez leur nouveau conjoint.

Le statut résidentiel influence clairement la mobilité. Les déménagements sont moins fréquents lorsque l'enquêté est propriétaire ou locataire en HLM (58 % des propriétaires et 55 % des locataires en HLM sont sédentaires). L'histoire familiale a également un impact sur la mobilité résidentielle. Ainsi, lorsque les enquêtés recomposent une famille⁽²⁾, 51 % restent dans leur logement. Lorsque les deux conjoints recomposent leurs familles, seulement 44 % restent sédentaires. Finalement, c'est dans la situation où leur conjoint recompose une famille que les enquêtés sont le moins sédentaires (40 %). Néanmoins, ces proportions varient fortement selon le sexe : les hommes déménagent moins lorsqu'ils recomposent une famille, c'est-à-dire lorsqu'ils sont les seuls du couple nouvellement formé à avoir des enfants d'une union précédente. Ainsi, 60 % d'entre eux conservent le domicile lorsqu'ils recomposent contre 36 % de ceux qui se mettent en couple avec une femme qui a déjà des enfants. Pour les femmes, cette donnée n'a pas d'incidence : 41 % des femmes qui recomposent une famille restent dans leur logement, contre 43 % de celles qui s'installent avec un conjoint qui a des enfants d'une union précédente.

En toute logique, lors de la recomposition familiale, les enquêtés ayant la garde des enfants déménagent moins souvent que ceux qui ne l'ont pas.

⁽²⁾ C'est-à-dire quand ils ont des enfants d'une union précédente.

Toutefois, ici encore, les différences de comportements entre hommes et femmes sont manifestes. Ainsi, 69 % des hommes obtenant la garde de leurs enfants restent dans leur appartement, contre 47 % des femmes. Lorsque les hommes ont la garde des enfants, ils sont donc davantage sédentaires que les femmes, quelles que soient les étapes considérées, l'après rupture ou la recomposition familiale.

Les entretiens ont également révélé des critères multiples de choix du logement lors de la recomposition familiale. Ils dépendent d'éléments «concrets» : on s'installe chez celui qui dispose d'un logement, qui a le plus souvent la garde des enfants, qui bénéficie d'un statut résidentiel plus «avantageux»... Mais ils résultent aussi de l'histoire familiale antérieure à la recomposition familiale : généralement, celui qui n'a pas d'enfants ou n'a pas/plus la garde de ses enfants se greffe au nouveau noyau familial, dans le logement de l'autre. Enfin, pour ceux qui choisissent un «nouvel espace», c'est davantage l'histoire familiale «en devenir» qui influe sur les choix résidentiels : leur logique résidentielle s'inscrit dans une logique familiale, notamment avec l'arrivée d'un nouvel enfant.

Les espaces de vie des familles recomposées

Afin de comprendre le fonctionnement des familles recomposées, il apparaît nécessaire de dépasser la notion de logement principal et d'intégrer celle de «l'espace de vie», en s'intéressant notamment aux autres lieux fréquentés par les familles

recomposées. Il s'agit donc de retracer les périodes et les lieux de coresidence des membres de la famille «antérieure» à la recomposition familiale, et ceux issus de la famille nouvellement formée.

Les espaces de circulation des familles recomposées

Les familles recomposées sont aujourd'hui définies comme des «constellations» familiales dessinées par l'espace de circulation des enfants entre les foyers maternels et paternels. En observant les espaces de vie des familles recomposées, il apparaît que la circulation des enfants entre les logements des parents évolue au cours du cycle de vie et des relations entre parents et enfants. Si la garde principale est souvent attribuée à la mère, la décision juridique ne correspond pas toujours à la pratique effective. À l'exception du logement maternel et paternel, on s'aperçoit également qu'il existe peu de lieux où le couple parental et les enfants se retrouvent, hormis lors de grandes occasions, comme un mariage ou un baptême.

Néanmoins, cette absence de contacts entre les ex-conjoints ne conduit pas toujours à une rupture des liens avec l'ex-belle famille. En effet, si la majorité des enquêtés n'ont plus de relations avec cette dernière, d'autres poursuivent ces liens, en particulier avec leurs ex-beaux-parents. Aussi, la multiplicité des séquences familiales ne conduit pas nécessairement à une «disparition» de certains territoires : la famille paternelle n'est pas exclue et la grand-mère paternelle poursuit son rôle, même lorsque le père n'a plus de contacts avec son enfant.

Lieux fréquentés et coresidence

La recomposition familiale crée des espaces et des temps fragmentés entre frères et sœurs, demi-frères/demi-sœurs, quasi-frères/quasi-sœurs. Certains entretiens révèlent comment se multiplient, se diversifient, se fractionnent, mais aussi se partagent les espaces entre les divers membres de la fratrie. Prenons, par exemple, la trajectoire d'Alain. Au cours d'un premier mariage, il adopte avec sa femme un enfant, Julien. Après son divorce, Alain garde des contacts épisodiques avec son fils adoptif. Il forme ensuite une deuxième union. De cette union va naître Jérôme, dont Alain a la garde principale lors de la séparation du couple. Enfin, il se marie une deuxième fois avec Aline, qui a déjà deux enfants : Sébastien et Maud. Alain et Aline ont un nouvel enfant, Romain. Le week-end, Jérôme rejoint sa mère d'un côté, Sébastien et Maud retrouvent leur père de l'autre. L'espace de la fratrie est donc scindé en deux et Romain, qui en représente le «nœud», le point de rassemblement, est parfois placé dans la situation d'enfant unique.

L'exemple de Jacques est différent. Jacques a trois enfants issus d'une première union : Carole, sa fille aînée, David, dont il a la garde dès le divorce prononcé et Chloé, qui vient vivre chez lui, à l'adolescence, à la suite de conflits avec sa mère.

Ici, c'est David qui représente le nœud de la fratrie et le point commun de tous les lieux fréquentés. Il est le seul à fréquenter les espaces de vie liés aux deux couples parentaux : les espaces liés à sa famille paternelle, à sa famille maternelle et, enfin, ceux associés à sa belle-mère. Cet exemple montre que l'enfant né de la recomposition n'est pas nécessairement

Les familles recomposées et leurs espaces de vie

celui qui symbolise le lien entre les divers membres de la fratrie.

Ces histoires personnelles soulignent également la nécessité de s'interroger sur l'importance d'autres lieux que celui de la résidence principale, où des «histoires communes» peuvent aussi se construire. Des «temps forts», à travers des «lieux points de repère», sont parfois organisés. Ainsi, l'expérience de «temps fragmentés» entre membres de la fratrie a incité Jacques à créer d'autres formes de sociabilité dans divers lieux : son lieu de travail, où sont fêtés les anniversaires de chacun et de chacune, mais aussi sa résidence secondaire. Plusieurs enquêtés ont souligné la difficulté de «rassembler» les enfants, l'absence d'histoires, «de culture», de «valeurs» communes, ou même «d'habitudes familiales». La résidence secondaire ou des lieux de vacances peuvent alors constituer un moyen de créer ce «vécu partagé».

Les logiques de la résidence secondaire

Les familles recomposées de l'enquête ne possèdent pas davantage de résidence secondaire que les autres. Ainsi, 40 % des couples mariés ont une résidence secondaire, contre 34 % des familles recomposées – au moment de l'enquête – et 21 % des enquêtés qui ont recomposé une famille au cours de leur trajectoire familiale. Les exemples d'Isabelle, de Christophe et d'Hélène sont révélateurs : ils ont tous acheté une résidence secondaire au cours de leur recombinaison familiale. Les cas d'Isabelle et de Christophe présentent de nombreuses similitudes. En effet, tous deux ont acheté une résidence secondaire avec leur conjoint actuel. Isabelle a divorcé en 1982. Elle a la



© C. Dégremont / Iaurif

garde de ses enfants et conserve l'appartement qu'elle avait acheté à Nogent. Lorsqu'elle rencontre son conjoint en 1987, ils conviennent de rester dans leur appartement respectif. En 1990, son conjoint, veuf, s'installe avec son fils cadet dans l'appartement d'Isabelle. En 1993, le couple achète une résidence secondaire, dans le Vaucluse. Le rôle de cette maison, tant dans la trajectoire résidentielle que conjugale et familiale apparaît prépondérant. En effet, la construction et l'aménagement de cette maison constituent un projet conjugal, un «projet commun», que le couple a d'ailleurs concrétisé par un mariage dans cette maison. Ici, la résidence secondaire constitue un support symbolique pour le couple. Mais elle l'inscrit également dans une continuité familiale. Cette maison réunit ainsi les deux familles : les enfants des deux lignées, ainsi que les petits-enfants, permettant de créer un sentiment d'appartenance familiale à travers un lieu fixe.

Christophe utilise les mêmes termes pour décrire sa résidence secondaire. Christophe s'est marié une première

fois en 1971. De cette union est née une fille en 1975. Il divorce en 1978 et se remet en couple en 1981. Il aura alors deux fils avec sa seconde conjointe, tandis qu'il a la garde de sa fille les week-ends et lors des vacances scolaires. En 1987, le couple se sépare. Il rencontre sa troisième conjointe et s'installe en 1995 à Garches, dans l'appartement de fonction de cette dernière, qui a elle-même la garde de deux fils. Sa fille, devenue adulte ne viendra pas dans cet appartement. Inversement, ses deux fils s'y rendent le week-end. Aujourd'hui, le couple a acheté une résidence secondaire. Contrairement à Isabelle, qui hésitait à comparer une maison à un enfant, Christophe annonce d'emblée : «C'est notre bébé». La résidence secondaire apparaît comme un projet conjugal, se substituant à l'enfant que le couple n'a pas eu ensemble. Comme pour Isabelle, la résidence secondaire représente un projet commun et parachève l'union : c'est aussi dans cette résidence que le couple s'est marié en 2003. Elle est également le lieu de rencontre des enfants des différentes lignées.

Les familles recomposées et
leurs espaces de vie

D'après ces exemples, le caractère fondateur du foyer commun n'est pas nécessairement joué par le logement principal. Toutefois, si la résidence secondaire permet parfois de construire des «histoires communes», elle peut être, à l'inverse, un lieu qui divise. Hélène, par exemple, s'est mariée à l'âge de 19 ans. Elle s'installe avec son conjoint à Pontoise et a deux filles. Après avoir acheté une maison en 1974, le couple divorce en 1977. Ils vendent la maison et Hélène, qui a la garde de ses deux filles, bénéficie d'un logement de fonction. Lorsqu'elle rencontre son troisième conjoint, veuf, et père de deux enfants, ils décident de garder leur logement et de «circuler» entre leurs appartements, pendant huit ans. C'est seulement lors de sa retraite qu'Hélène emménage dans la maison de son conjoint, à Chevreuse. Contrairement à Isabelle et Christophe, Hélène ne s'est pas remariée. On observe également pour celle-ci un système de multirésidence : elle hérite de la maison de sa grand-mère paternelle, tandis qu'elle achète une maison dans le village où résidait sa grand-mère maternelle. En couple, elle achète un appartement dans la même ville que sa fille aînée. Toutefois, cet appartement n'est pas un lieu de rencontre familiale. Hélène s'y rend lorsque son conjoint et elle ont besoin de «moments seuls», son conjoint demeurant dans le «logement principal» – qui n'appartient pas à Hélène (elle n'est pas proprié-

taire). On a donc une logique totalement différente : l'achat de l'appartement est individuel et ne représente pas un projet commun. Il ne fixe ni ne symbolise la famille des deux lignées : seules les filles d'Hélène s'y retrouvent. De même, les autres résidences secondaires constituent des lieux pour le couple et non pour la famille. Un système de multirésidence est bien en place, mais le lien de filiation est non seulement préservé, mais surtout distingué.

Dans le cas des familles recomposées, la maison de famille, souvent présentée comme la maison des origines, des racines, est une histoire à inventer. Elle s'inscrit dans une trajectoire conjugale et familiale dont elle constitue le point de départ. Néanmoins, elle n'est pas toujours destinée à inscrire le couple dans un projet commun, ni à construire de nouvelles attaches familiales. Elle peut être, au contraire, le moyen de séparer non seulement les territoires conjugaux, mais aussi familiaux, notamment en distinguant les logements en fonction des lignées.

Pour en savoir plus :

Clément C., Bonvalet C., *Les espaces de vie des familles recomposées*, Paris, Puca (ministère de l'Équipement), collection recherche, n° 161, 2006.

Clément C., Bonvalet C., «Familles recomposées et ancrage résidentiel», *Espaces et sociétés*, n° 120-121, 2005.